

DOSSIER D'AGREMENT EN TANT QUE COLLECTEUR D'HUILES USAGEES

*Fait au titre de l'arrêté modifié du 28 janvier 1999 relatif aux conditions de
ramassage des huiles usagées*

RECYCLER POUR DEMAIN

RECYDIS - ZAC Ayguelongue - Rue Gustave Eiffel - 64 121 MONTARDON
Tél. : 05 59 12 63 23 - Fax : 05 59 12 63 24 - recydis@paprec.com - www.paprec.com

Siège social : 10, rue de la Victoire - ZI de la Molette - 93 150 Le Blanc-Mesnil - SAS au capital de 1 000 000 €
Siret : 478 294 291 00016 - RCS Bobigny 478 294 291 - Code NAF : 3812 Z - N° Intracommunautaire : FR 06 478 294 291

Recydis est une filiale de PAPREC GROUP





Sommaire

1. Identification du collecteur	3
1.1 Raison Sociale du demandeur.....	3
1.2 Etablissement demandeur	3
1.3 Objet de la demande	3
1.4 Présentation du pétitionnaire	4
1.4.1 La société Recydis, filiale du Groupe Paprec	4
1.4.2 Le Groupe PAPREC	5
1.4.3 Activités du Groupe PAPREC	7
1.4.4 Activités du site de Prévost Environnement à Mercuès.....	8
1.5 Capacités techniques et financières	8
1.5.1 Capacités financières	8
1.5.2 Capacités techniques.....	10
1.5.3 Politique environnementale	11
2. Activité de collecte des huiles usagées	12
2.1 Départements collectés	12
2.2 Nature des huiles usagées à collecter	13
2.3 Moyens de prospection et clientèle	13
2.4 Collecte des huiles usagées.....	13
2.4.1 Moyens techniques	13
2.4.2 Moyens humains.....	14
2.4.3Déroutement de la collecte des huiles usagées.....	14
2.5 Installation de transit des huiles usagées	15
2.6 Capacité de stockage dans l'installation de transit d'huiles usagées.....	16
2.7 L'acheminement des huiles usagées vers l'entité Recydis à Montardon	18
2.8 Traçabilité des huiles usagées collectées.....	20
2.9 Informations fournies mensuellement à l'ADEME.....	20
2.10 Prévisions quantitatives et économiques d'exploitation.....	20
3. Annexes	21



1. Identification du collecteur

1.1 Raison Sociale du demandeur

Dénomination de la société : Recydis

Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique

Adresse du siège social : ZI de la Molette
10, rue de la Victoire
93 155 LE BLANC MESNIL

N° registre du commerce : 478 294 291 R.C.S. BOBIGNY

Qualité du signataire : M. RAITIERE Hugo
Directeur National

Personne à contacter : Mme BOURSINHAC Claire
Responsable Environnement

Téléphone : 01 43 11 99 42
Fax : 01 43 11 99 43

1.2 Etablissement demandeur

Adresse : Recydis - Mercuès
ZAC des Grands Camps
46 090 MERCUES

1.3 Objet de la demande

Par le présent dossier, la société Recydis souhaite obtenir l'agrément de collecte des huiles usagées dans les départements du Lot (46), de la Dordogne (24), du Lot et Garonne (47), du Tarn et Garonne (82), du Tarn (81), de l'Aveyron (12), du Cantal (15) et de la Corrèze (19).

Le présent dossier a pour but d'autoriser la société Recydis à :

- Collecter les huiles usagées sur les départements du Lot, de la Dordogne, du Lot et Garonne, du Tarn et Garonne, du Tarn, de l'Aveyron, du Cantal et de la Corrèze ;
- Stocker les huiles usagées sur la plateforme déjà autorisée de Prévost Environnement à Mercuès ;
- Transférer les huiles usagées jusqu'à l'agence de Paprec Sud Ouest Atlantique située à Montardon.



L'entité Recydis implantée sur le site de Paprec Sud Ouest Atlantique à Montardon est autorisée à recevoir des huiles usagées. Le site effectuera la procédure d'échantillonnage avant regroupement des huiles usagées collectées par l'entité Recydis à Mercuès et acheminera ces huiles jusqu'au point final de traitement.

1.4 Présentation du pétitionnaire

1.4.1 La société Recydis, filiale du Groupe Paprec

En 2005, Paprec Group a développé une expertise spécifique en matière de gestion des déchets dangereux tant au niveau des équipements que du service : dispositif de collecte adapté, système de tri à la source, mise à disposition de matériel et signalétique, concept de déchetterie intégrée, formation de personnel, maintenance d'équipement. Cette activité est gérée par la société Recydis.

La société Recydis est dévolue à la collecte, au recyclage et au retraitement des déchets dangereux, issus de l'industrie, des chantiers, des ménages...

Le réseau Recydis est présent sur des installations du Groupe Paprec dûment autorisées par arrêtés préfectoraux :

- Au Blanc-Mesnil
- A Bourges
- A Cahors
- A Pau

Le présent dossier concerne la société Recydis implantée sur le site de Prévost Environnement à Mercuès et exploitante de la partie déchets dangereux.

Le site de Mercuès est autorisé, par arrêté préfectoral d'autorisation en date du 6 février 2003 complété par un arrêté préfectoral complémentaire n°E-2009-117 en date du 24 juin 2009 relatif à l'agrément n°PR4600005 D en date du 19 juin 2009 pour la dépollution et le démontage de véhicules hors d'usage et par un arrêté préfectoral complémentaire n°E-2010-178 en date du 27 juillet 2010 relatif à l'agrément pour la réalisation des vidanges des installations d'assainissement non collectif.

Dans le cadre du présent dossier de demande d'autorisation, le site souhaite étendre son champ d'intervention à la collecte des huiles usagées dans les départements du Lot, de la Dordogne, du Lot et Garonne, du Tarn et Garonne, du Tarn, de l'Aveyron, du Cantal et de la Corrèze.



1.4.2 Le Groupe PAPREC

En 1994, Paprec S.A. emploie 45 personnes et génère un chiffre d'affaires de 5 millions d'euros.

Paprec acquiert en 1996 la branche complète d'activité de recyclage d'Altus Finance qui comprenait FCR, Gérec, 2P Récupération, Récupération des Yvelines, Quarch et Régéonor. En 1998, ces trois dernières sociétés sont regroupées au sein de la société La Corbeille Bleue.

L'activité de Gérec est absorbée par 2P Récupération.

En janvier 1999, le groupe Paprec devient actionnaire de la SOVAP, s'associant ainsi avec SPPP, groupement des éditeurs de quotidiens français pour les achats de papier journaux et magazines. En 2001, Paprec détient 100 % du capital de la SOVAP, SPPP devenant actionnaire du groupe à hauteur de 10%.

En 2000, le groupe Paprec développe une activité de recyclage de matières plastiques en procédant à l'acquisition de Gimer Recyclage à Trémentines (49) et une seconde société en dépôt de bilan, Plastirest, rebaptisée Gimer Lorraine.

Par ailleurs, le groupe Paprec lance, à partir du troisième trimestre 1999, un programme de création ou d'acquisition d'agences en province lui permettant de disposer d'installations de recyclage à travers la société Paprec Réseau.

- Lyon :	Paprec Rhône-Alpes, acquisition de Rhône Récupération en 2000
- Grenoble :	Paprec Isère, acquisition de SIRP en 2000
	Paprec Plastiques, création en septembre 2006
- Nancy :	Paprec Lorraine, acquisition de SIRP Est en 2000
- Angers :	Paprec Ouest, création en 2000
- Acquigny (27) :	Paprec Normandie, création en 2002
- Trémentines (49) :	Paprec Plastiques, acquisition de GIMER en 2000
- Verdun (55) :	Paprec Plastiques, acquisition de Plastirest en 2001
- Toulouse :	Paprec Sud-Ouest, création en 2001
- Avignon :	Paprec Méditerranée, acquisition de Lombard Recyclage en 2001
- Harnes (62) :	Paprec Nord, acquisition de Serval en 2003
- Chartres :	Paprec Centre, création en 2005
- Tours :	Paprec Touraine, acquisition de Touraine Recyclage en 2005
- La Neuve Lyre (27) :	Paprec Plastiques, acquisition de Better-Best Compound en 2005



En 1996, Paprec procède à l'acquisition de SFEDP et devient le leader du papier dégriffé en France en reprenant ensuite plusieurs sociétés. La majeure partie des activités sont fusionnées au sein d'une nouvelle entité, Apostrophe, en janvier 2000. Le groupe complète ses activités Apostrophe par plusieurs acquisitions aux fortunes diverses qui sont fusionnées dans Apostrophe.

Enfin, en 2001 Apostrophe crée une filiale à 93 % en s'associant avec Cogepa : SNB Papiers, destinée à distribuer sur les marchés export du papier à la marque des fabricants. Deux filiales africaines sont créées, Apostrophe Sénégal et Apostrophe Cameroun.

A partir de 1998, Paprec développe le pôle de traitement de déchets industriels en reprenant auprès du Tribunal de Commerce les fonds de commerce des sociétés Enlem et ATLM dont les activités sont fusionnées au sein d'une seule société nommée Paprec Valorisation.

En 2003, l'acquisition de LOL et de Transfer permet de développer l'activité de recyclage de déchets de chantiers dénommée Paprec Chantiers logée au sein de Paprec Valorisation. En 2005, Paprec lance son activité Recydis où elle regroupe les activités de déchets toxiques de LOL (racheté en 2003) et de Paprec Valorisation ainsi que sa compétence en collecte de déchets amiantés.

En 2004, Paprec acquiert Better Plastic pour compléter son pôle plastiques, et la renomme Paprec Plastiques ainsi que deux petites sociétés, notamment DIB Services, dont les activités sont apportées à Valor.

En 2005, Paprec ouvre une agence à Chartres (Paprec Centre) et reprend Touraine Recyclage à Tours ainsi que Decval pour créer Paprec Touraine.

En juillet 2005, Paprec reprend Sopac Environnement, entreprise importante de la collecte de DIB en Ile-de-France (10 millions d'euros de chiffre d'affaires).

En décembre 2005, le groupe Paprec dépasse deux chiffres « mythiques » : 200 millions d'euros de chiffres d'affaires et plus de 1000 personnes employées.

Au début 2006, l'ensemble des activités plastiques sont fusionnées dans une société dénommée Paprec Plastiques ainsi que l'ensemble des activités Mécanique et Maintenance au sein d'une société dénommée Paprec Techniques.

En juillet 2006, Paprec prend 50 % de VALDELEC en association avec le groupe allemand UPlus.

Le 31 janvier 2007, PAPREC rachète l'activité de recyclage du groupe OTOR, se composant notamment des établissements de Delaire Recyclage et Pinel Recyclage.

Depuis juin 2008, le Groupe PAPREC bénéficie d'un nouvel investisseur dans le capital du groupe Paprec en la personne de Financière Agache Private Equity du groupe Arnault.

En octobre 2008, le Groupe PAPREC rachète le Groupe Prévost Environnement implanté dans le Lot et le Lot-et-Garonne.



En janvier 2009, la société ACCOR ENVIRONNEMENT rejoint le Groupe Paprec.

En juillet 2009, la société Boucou Recyclage rejoint le Groupe Paprec.

En juin 2010, la société CDI rejoint le Groupe Paprec.

En août 2010, les sociétés Lottner et Chèze rejoignent le Groupe Paprec.

En septembre 2010, la société ISS Environnement rejoint le Groupe Paprec.

En février 2011, la société Sophed-Santiard rejoint le Groupe Paprec.

En mars 2011 la société Brogen rejoint le Groupe Paprec.

En septembre 2011, la société ERI rejoint le Groupe Paprec.

En octobre 2011, la société DATA rejoint le Groupe Paprec.

En décembre 2011, la société AES rejoint le Groupe Paprec.

En mars 2012, la société Echalièr rejoint le Groupe Paprec.

En décembre 2012, les sociétés SEF et OTC ont rejoint le Groupe Paprec.

En mai 2013, la société MPB a rejoint le Groupe Paprec.

Les sociétés du Groupe peuvent offrir aujourd'hui une prestation globale à leur client, ce qui permet à toutes les activités du Groupe de s'étoffer par l'augmentation des tonnages récupérés, la hausse des investissements et du nombre de collaborateurs.

1.4.3 Activités du Groupe PAPREC

Le Groupe Paprec était à l'origine une société spécialisée dans le recyclage des Vieux Papiers, et spécifiquement des « belles sortes », c'est-à-dire les qualités de papier les plus valorisées.

Depuis 1995, le champ d'action de Paprec s'est étendu, son offre s'est diversifiée et couvre l'ensemble de la palette des métiers du recyclage :

- Papiers/Cartons ;
- Papiers de Bureaux et Documents confidentiels ;
- Plastiques ;
- Déchets Non Dangereux ;
- Déchets de Chantiers ;
- Déchets Dangereux ;
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ;
- Bois ;
- Pneumatiques ;
- Véhicules Hors d'Usage ;
- Métaux et Ferrailles ;
- Piles et batteries...



1.4.4 Activités du site de Prévost Environnement à Mercuès

Depuis octobre 2008, la société Prévost Environnement a rejoint le groupe PAPREC, premier indépendant du secteur du recyclage en France.

Par arrêté préfectoral d'autorisation en date du 6 février 2003, la société Prévost Environnement – Agence de Mercuès est autorisée à exploiter un centre de tri, de transit et de regroupement de déchets industriels banals non valorisables, de déchets industriels spéciaux, de ferraille et métaux, de bois et de plastiques.

Par arrêté préfectoral complémentaire n°E-2009-117 en date du 24 juin 2009 relatif à l'agrément n°PR4600005 D en date du 19 juin 2009, le site de Prévost Environnement est agréé pour effectuer la dépollution et le démontage de véhicules hors d'usage.

Par arrêté préfectoral complémentaire n°E-2010-178 en date du 27 juillet 2010, le site de Prévost est agréé à réaliser la vidange des installations d'assainissement non collectif.

L'entité Recydis est présente sur le site de Prévost Environnement et bénéficie de ses arrêtés préfectoraux pour exercer son activité.

Par le présent dossier de demande d'autorisation, la société Prévost Environnement – Agence de Mercuès souhaite augmenter les capacités autorisées, élargir la provenance géographique des déchets et étendre ses activités.

1.5 Capacités techniques et financières

Les capacités techniques et financières de Recydis sont en étroite relation avec celles du Groupe Paprec. Nous présentons ci-après les capacités du Groupe Paprec.

1.5.1 Capacités financières

De 1987 à 1994, Paprec a été filiale du groupe américain Scott Paper avant d'être rachetée le 1^{er} décembre 1994 par le groupe Soulier, lui-même filiale directe de la CGEA (groupe Vivendi), qui s'associera avec ERF en 1995 qui deviendra progressivement le principal actionnaire en 1996.

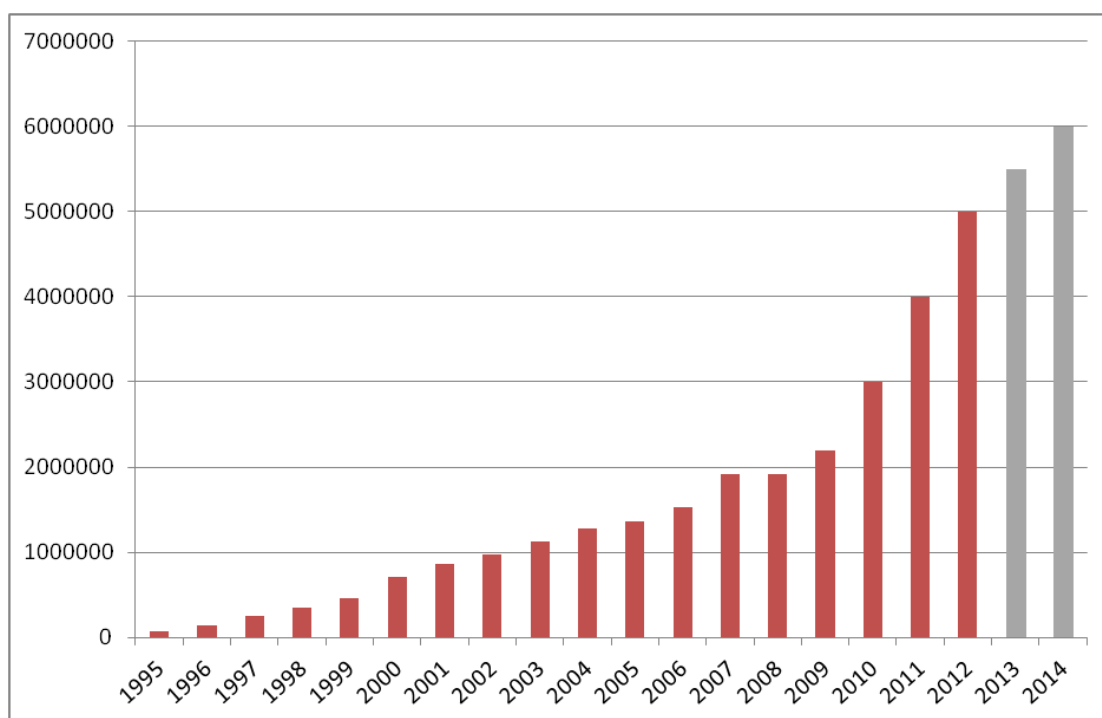
De 2000 à mai 2006, Paprec a compté dans son actionnariat le Crédit Agricole et la Société Générale (depuis 2003).

En juin 2006, le Groupe Paprec a bénéficié de nouveaux en les personnes de Banexi Capital Partenaire, Demeter Partners et Natexis Private Equity.

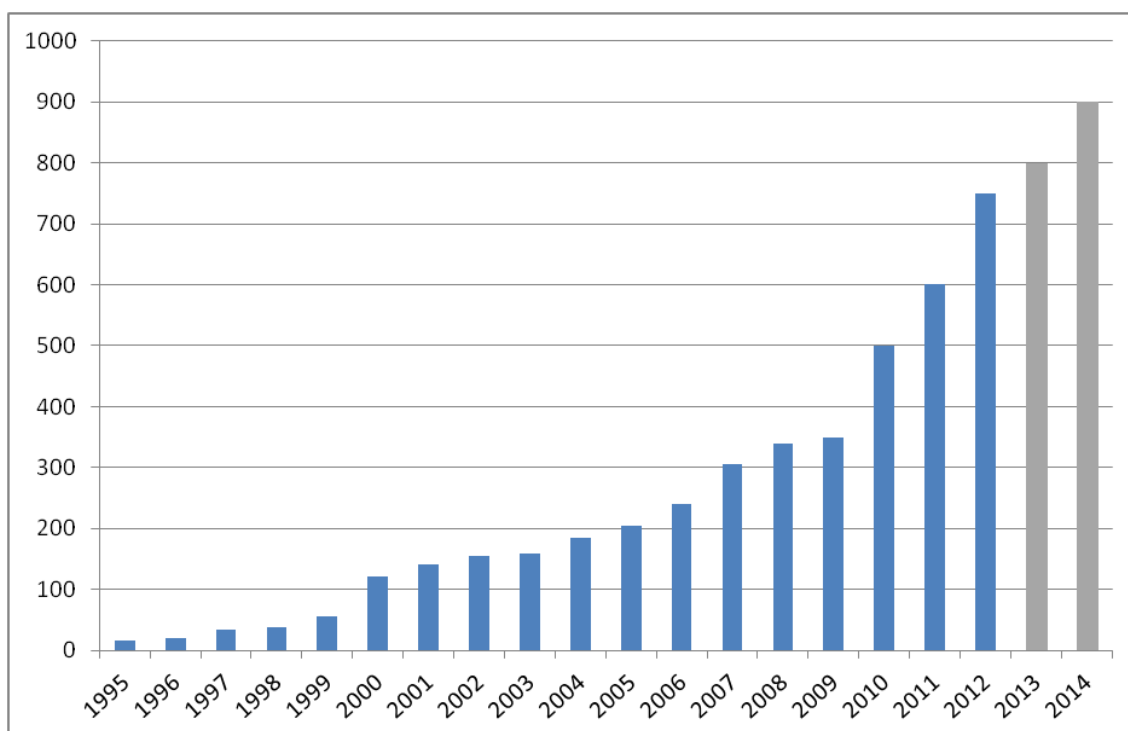
Depuis juin 2008, le groupe Arnault a décidé d'appuyer le développement du groupe Paprec en prenant une participation de 38% dans son capital.



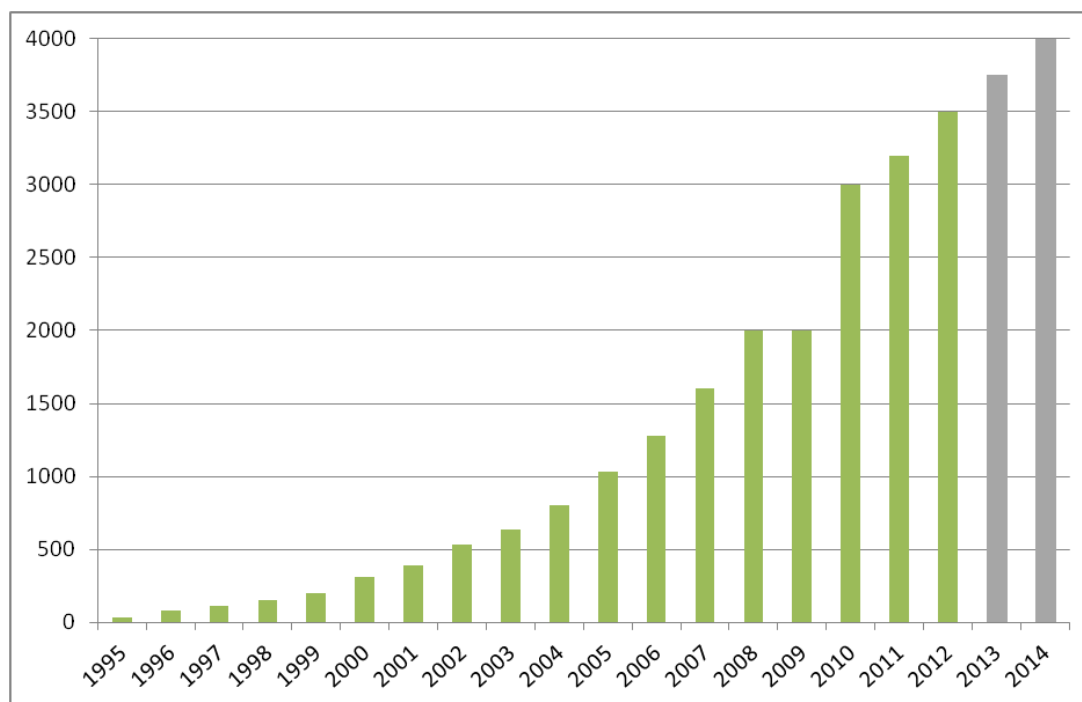
Ces fonds donnent au groupe les moyens de sa croissance et viennent renforcer nos actionnaires historiques que sont la S3P, BM Invest et Jean-Luc Petithuguenin ainsi que nos actionnaires financiers (Natexis, Caisse des dépôts, Banexi).



Tonnages recyclés (en tonnes) – Groupe PAPREC



Evolution du Chiffre d'affaires (en Millions d'Euros) - Groupe PAPREC



Evolution des effectifs – Groupe PAPREC

Principaux chiffres du Groupe Paprec :

- Plus de 5 000 000 tonnes traitées,
- 750 000 000 € de chiffre d'affaires,
- Plus de 3 500 collaborateurs,
- 80 usines couvrant l'ensemble du territoire français.

Les capacités financières de l'entreprise sont telles qu'elles lui permettent de mener à bien l'exploitation de ses activités et de faire face à ses responsabilités en matière d'environnement, sécurité et hygiène industrielle.

1.5.2 Capacités techniques

Le métier de la récupération, de valorisation et de tri des déchets dans le Groupe Paprec est ancien et bien maîtrisé. Ainsi, Prévost Environnement et Recydis bénéficient du retour d'expérience de la part des établissements du Groupe Paprec en matières de logistique, d'organisation et de risques liés aux différentes installations présentes sur le site. Concernant l'aspect risque, le personnel travaillant sur le centre reçoit la formation spécifique clarifiant les risques de tous les déchets recevables accompagnés des précautions de manutention et de stockage.

Le personnel possède les qualifications nécessaires à la bonne maîtrise de son outil de travail. Ces qualifications sont issues de formations initiales ou continues (ingénieurs, techniciens, bacs professionnels...).



Des sociétés spécialisées assurent l'entretien et la maintenance des moyens de production afin d'assurer le respect des prescriptions techniques applicables au site (réseau électrique).

1.5.3 Politique environnementale

La société a la volonté d'exercer ses activités en favorisant la sécurité dans le travail et la protection de l'environnement. Les critères de sécurité et de protection de l'environnement sont examinés au même titre que les critères économiques dans tous les projets de développement ou de réorganisation des moyens de production.

La préservation du milieu naturel est un des volets de la politique environnementale de l'entreprise, qui s'accompagne du respect de la sécurité et de la qualité de vie des populations installées à proximité de ses implantations.

Des procédures sont établies pour garantir le respect de la réglementation environnementale et le personnel est formé afin qu'à tout niveau chacun soit conscient de sa responsabilité personnelle à l'égard de la sécurité et de l'environnement, pour être attentif aux risques d'accident ou de pollution liés aux activités.

Cette politique environnementale s'applique, entre autre, aux nouveaux projets avec l'objectif de mettre les nouvelles installations en conformité avec la législation française en matière de protection de l'environnement.

Tous les sites du groupe Paprec ont reçu, après audit, les plus hautes qualifications, ISO 9 001 ou ISO 14 001.

Le site Prévost Environnement – Agence de Mercuès a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par l'ISO 14 001.



2. Activité de collecte des huiles usagées

2.1 Départements collectés

Par le présent dossier, la société Recydis située à Mercuès souhaite effectuer une activité de collecte des huiles usagées dans les départements du Lot (46), de la Dordogne (24), du Lot et Garonne (47), du Tarn et Garonne (82), du Tarn (81), de l'Aveyron (12), du Cantal (15) et de la Corrèze (19).

En effet, la situation géographique centrale de l'agence de Prévost Environnement facilite les échanges avec les clients présents dans les départements limitrophes.



www.geoportail.gouv.fr

Dans le cadre du dossier de demande d'autorisation, nous avons sollicité la possibilité de recevoir des déchets en provenance de la région des Midi-Pyrénées, de la région d'Aquitaine ainsi que des départements limitrophes du Lot, la Corrèze et le Cantal.



2.2 Nature des huiles usagées à collecter

Les huiles usagées suivantes sont susceptibles d'être collectées :

- Huiles automobiles,
- Huiles industrielles.

Les huiles peuvent être de deux natures :

- Huiles noires comprenant des huiles automobiles et certaines huiles industrielles, fortement dégradées et contaminées ;
- Huiles claires provenant des transformateurs, des circuits hydrauliques et des turbines, peu contaminées et chargées, en général, d'eau et de particules.

2.3 Moyens de prospection et clientèle

Les démarches de prospection seront réalisées par les commerciaux de la société Recydis à Mercuès.

L'activité de collecte des huiles usagées sera effectuée notamment auprès :

- des garages,
- des stations services,
- des industriels,
- des conteneurs à huiles usagées destinés aux particuliers (déchèteries)...

2.4 Collecte des huiles usagées

La société Recydis – Agence de Mercuès envisage de collecter annuellement 600 T/an d'huiles usagées. Pour cela, l'agence dispose de moyens techniques et humains adaptés à la collecte.

2.4.1 Moyens techniques

La société Recydis dispose d'un récépissé de transport par route et de négoce ou courtage de déchets dangereux et non dangereux ainsi qu'une licence pour le transport international par route pour le compte d'autrui. (Cf Annexe 1)

La société Recydis mettra à disposition un camion hayon ADR de 19 T afin d'assurer la collecte des huiles usagées uniquement conditionnées en fûts et en GRV (Grand Réservoir Vrac) et le transport de ces huiles usagées vers l'entité Recydis implanté sur le site de Paprec Sud Ouest Atlantique à Montardon. En fonction du développement de l'activité, l'achat d'un deuxième camion sera envisagé.



Les camions ADR sont des camions homologués dans le cadre de l'Accord Européen sur le transport international des marchandises dangereuses sur route. Ils permettent le transport de substances dangereuses en toute sécurité.

Les camions sont contrôlés tous les ans par le service des mines conformément à la réglementation en vigueur.

2.4.2 Moyens humains

La société Recydis – Agence de Mercuès affectera un chauffeur pour effectuer la collecte des huiles usagées et l'acheminement de ces huiles vers l'installation d'élimination agréée. En fonction du développement de l'activité, un deuxième chauffeur pourra être affecté à cette activité. Le personnel habituel de l'agence effectuera les opérations de chargement et déchargement des fûts et GRV d'huiles usagées collectées.

Le site de Paprec Sud Ouest Atlantique à Montardon dispose d'un laboratoire permettant d'effectuer les analyses nécessaires à l'activité de collecte des huiles usagées. Les opérations de regroupement sont effectuées par deux techniciens formés et équipés de lunettes de sécurité, de gants, de combinaisons, de bottes et de masques lors de la manipulation des produits.

2.4.3 Déroulement de la collecte des huiles usagées

Nous nous engageons à respecter l'obligation de procéder à l'enlèvement de tout lot d'huiles usagées supérieur à 600 litres dans un délai de quinze jours.

Les huiles usagées seront collectées dans un camion. Les huiles seront obligatoirement conditionnées en fûts et en GRV.

Le chauffeur du véhicule ADR se rendra chez le client afin de collecter les huiles usagées. Conformément à l'article 7 de l'annexe de l'arrêté modifié du 28 janvier 1999, lors de l'enlèvement chez le client, nous prélèverons contradictoirement un double échantillon. L'un des échantillons sera remis au détenteur des huiles usagées collectées. Le second sera conservé jusqu'au traitement du chargement.

Le site de Montardon dispose d'un laboratoire qui sera en mesure d'effectuer les tests nécessaires sur les échantillons prélevés. Afin de procéder aux enquêtes, vérifications et contrôles, les échantillons sont archivés.

Lors de l'enlèvement des huiles, le chauffeur prend toutes les précautions pour éviter le déversement de celles-ci dans le milieu naturel. Pour cela, le chauffeur a reçu une formation ADR spécifique afin de réaliser le chargement des substances dangereuses liquides en toute sécurité et de maîtriser les déversements de ces substances, le cas échéant.



2.5 Installation de transit des huiles usagées

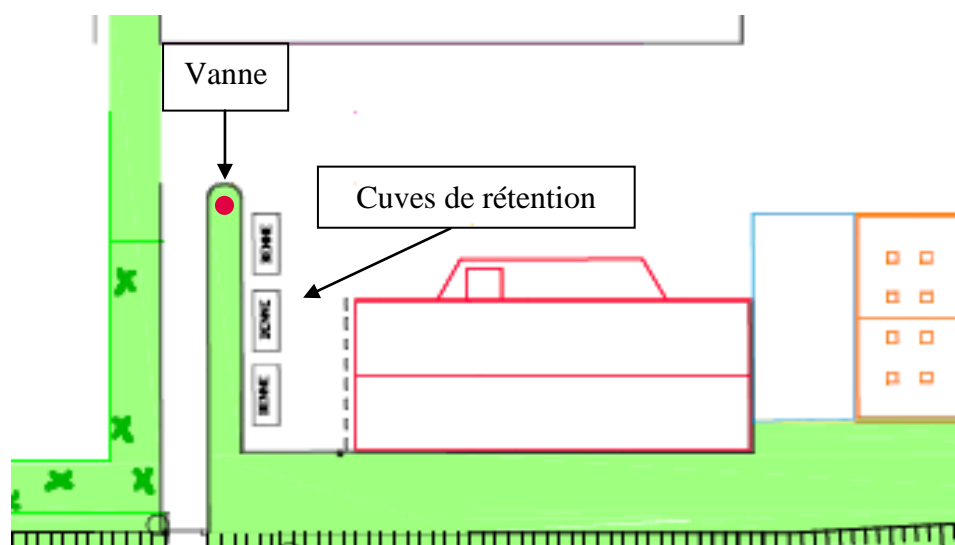
Dans le cadre du dossier de demande d'autorisation, le site de Prévost Environnement souhaite étendre ses activités notamment à la collecte et au stockage des huiles usagées. Les huiles usagées seront réceptionnées sur le site de Mercuès. Les huiles usagées sont collectées en fûts et en GRV.

L'arrivée est organisée comme telle :

- Identification du véhicule à l'entrée du site (enregistrement, date, heure, immatriculation, origine, détenteur) ;
- Pesée ;
- Acheminement et déchargement sur les aires de dépotage ;
- Pesée après déchargement.

Des zones adéquates sont aménagées pour le stationnement en sécurité des véhicules de matières dangereuses en attente de chargement et de déchargement.

L'aire de chargement et de déchargement des véhicules sont étanches, reliées à des rétentions et correctement entretenues et nettoyées. La zone de chargement et de déchargement est reliée à un système de rétention des eaux de voiries. En cas de déversement accidentel, les rejets accidentels sont orientés vers trois cuves de rétention de 3 m³ chacune grâce à l'utilisation d'une vanne.



Système de rétention des eaux devant le bâtiment A

Le chargement et le déchargement s'effectue sous le contrôle de l'opérateur du site formé pour contrôler le bon fonctionnement des opérations. Une procédure de chargement et de déchargement des produits dangereux liquides est présente afin de maîtriser les risques liés à ces opérations.



Les huiles usagées collectées sont stockées dans les contenants dans lesquels elles arrivent (fûts et GRV) dans le bâtiment dédié spécifiquement au stockage des déchets dangereux (voir ci-dessous « 2.6 Capacité de stockage »).

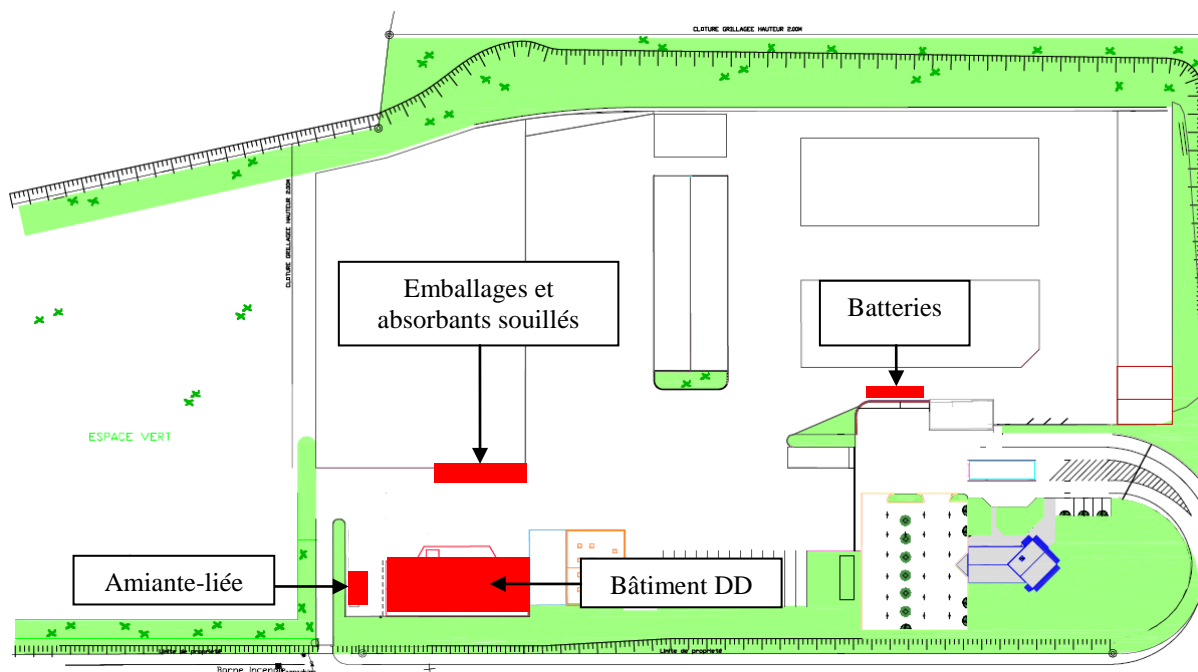
L'enlèvement des huiles usagées afin de les acheminer vers le site de Paprec Sud Ouest Atlantique à Montardon est organisé comme tel :

- Pesée à vide du véhicule ;
- Chargement du camion ADR de 19 T ;
- Pesée après chargement ;
- Enregistrement de l'expédition (date, heure, quantité, identité du repreneur et numéro d'agrément).

2.6 Capacité de stockage dans l'installation de transit d'huiles usagées

Dans le cadre du dossier de demande d'autorisation, nous avons sollicité la possibilité de recevoir annuellement 600 tonnes d'huiles usagées et de stocker 50 tonnes d'huiles usagées à un instant T.

L'activité déchets dangereux se déroule à l'extérieur et dans le bâtiment dédié aux déchets dangereux. Ce bâtiment a été spécialement conçu pour le stockage des déchets dangereux.



Localisation de l'activité de déchets dangereux

Une pesée pour les caisses palettes est présente à l'entrée. Les murs sont coupe-feu. Enfin, le bâtiment est ventilé mécaniquement et naturellement.



Pesée du bâtiment déchets dangereux

Par ailleurs, le sol des aires et des locaux de stockage ou de manipulation des déchets dangereux sont étanches, incombustibles et équipé de façon à pouvoir recevoir les produits répandus accidentellement, les eaux de lavage et les eaux d'extinction incendie éventuellement. En effet, le bâtiment fait rétention sur 300 m³.

Les surfaces en contact avec les résidus résistent à l'abrasion et sont suffisamment lisses pour éviter l'accrochage des matières.

Les aires de réception des déchets et les aires de stockages des produits triés et des refus sont nettement délimitées, séparées et clairement signalées. Les murs de séparation des îlots de stockage sont coupes feu une heure. Un plan des stocks est affiché à l'entrée du bâtiment.



Plan des stockages déchets dangereux



Les déchets sont stockés par catégorie de produits afin d'éviter les réactions dangereuses entre deux déchets incompatibles. Une matrice de compatibilité des déchets dangereux est affichée dans le bâtiment.

Seul le personnel ayant été formé aux risques chimiques et toxiques est autorisé à accéder à la plateforme.

Les huiles usagées sont entreposées en fûts et en GRV dans le bâtiment dédié aux déchets dangereux avant leur évacuation vers le site de Paprec Sud Ouest Atlantique.

Des produits absorbants sont présents dans le bâtiment des déchets dangereux en cas de fuites sur le sol.

2.7 L'acheminement des huiles usagées vers l'entité Recydis à Montardon

Une fois cette opération de transit réalisée, les huiles usagées seront acheminées l'entité Recydis implantée sur le site de Paprec Sud Ouest Atlantique à Montardon autorisée à recevoir des huiles usagées.

Moyens humains :

Le personnel habituel de l'agence effectuera les opérations de regroupement des huiles collectées et la procédure d'échantillonnage. Le site dispose d'un laboratoire permettant d'effectuer les analyses nécessaires à l'activité de collecte des huiles usagées. Les opérations de regroupement sont effectuées par deux techniciens formés et équipés de lunettes de sécurité, de gants, de combinaisons, de bottes et de masques lors de la manipulation des produits.

Installation de transit et de regroupement des huiles usagées :

L'arrêté préfectoral modifié n°04/IC/230 en date du 15 juillet 2004 autorise le site de Montardon à exploiter une activité de transit et regroupement de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R 511-10 du code de l'environnement, conformément à la rubrique n°2718 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. L'article 3 de l'arrêté préfectoral complémentaire n°07/IC/182 du 29 juin 2007 indique que le site peut effectuer une activité de transit et de regroupement des huiles et combustibles usagés (code déchets 13 01 04* à 13 01 13*, 13 02 04* à 13 02 08*, 13 03 06* à 13 05 08* et 13 08 01* à 13 08 99*). (Cf Annexe 2)

Le site de Montardon est donc autorisé à transiter et à regrouper les huiles usagées.

Des zones adéquates sont aménagées pour le stationnement en sécurité des véhicules de matières dangereuses en attente de chargement et de déchargement.



Les aires de chargement et de déchargement des véhicules sont étanches, reliées à des rétentions et correctement entretenues et nettoyées. Le chargement et le déchargement s'effectue sous le contrôle de l'opérateur du site formé pour contrôler le bon fonctionnement des opérations. Une procédure de chargement et de déchargement des produits dangereux liquides est présente afin de maîtriser les risques liés à ces opérations.

Les huiles usagées collectées sont stockées dans une cuve et des fûts placés sur rétention dans le bâtiment dédié aux déchets dangereux.

Conditions de stockage des huiles usagées sur le site de Montardon :

Le site de Montardon est autorisé à stocker 337 tonnes de déchets dangereux. Le site est susceptible de stocker 75 tonnes d'huiles usagées à un instant T.

L'ensemble des déchets dangereux du site est stocké et regroupé au niveau de la plateforme de déchets dangereux du site qui comprend une aire de regroupement et un bâtiment. La plateforme est clôturée et fermée par un portail coulissant en dehors des jours et des heures d'ouverture.

Seul le personnel ayant été formé aux risques chimiques et toxiques est autorisé à accéder à la plateforme.

Les huiles usagées sont entreposées dans le bâtiment dédié aux déchets dangereux avant les opérations de regroupement. Les huiles usagées regroupées sont stockées dans une cuve de 30 m³. Les huiles usagées sont également stockées dans des fûts.

Chaque contenant porte de manière visible la dénomination exacte de son contenu, le numéro et le symbole de danger défini dans la réglementation relative à l'étiquetage des substances et préparations chimiques dangereuses.

Une matrice de compatibilité des produits dangereux est affichée dans le bâtiment et sur l'aire de regroupement.

La cuve de regroupement des huiles usagées est positionnée dans une cuvette de rétention étanche afin de maîtriser tout déversement ou fuite de son contenu. La capacité de rétention est de 30 m³.

Des produits absorbants sont présents dans le bâtiment des déchets dangereux en cas de fuites sur le sol.

Elimination des huiles usagées :

Une fois cette opération de transit et de regroupement réalisée, les huiles usagées seront acheminées vers des installations d'élimination agréées.

La société Recydis à Montardon affecte un chauffeur et met à disposition un véhicule citerne ADR de 25 m³ pour assurer le transport des huiles usagées vers les installations d'élimination agréées.



2.8 Traçabilité des huiles usagées collectées

Tout enlèvement d'un lot d'huiles usagées donne lieu à l'établissement d'un bon d'enlèvement mentionnant :

- Les quantités d'huiles collectées ;
- La qualité des huiles usagées collectées ;
- La délivrance de l'échantillon au détenteur des huiles collectées.

Le bon d'enlèvement est paraphé par le détenteur des huiles usagées.

Les bons d'enlèvement seront conservés sur le site de Mercuès.

Lors de l'acheminement des huiles usagées vers l'entité Recydis à Montardon, un bordereau de suivi de déchets sera émis mentionnant :

- La nature et l'identité de l'émetteur du bordereau ;
- L'identité de l'installation de destination des déchets ;
- La nature, les caractéristiques, les quantités, le conditionnement des déchets ;
- Le classement au titre du règlement pour le transport des matières dangereuses.

Conformément à la réglementation en vigueur, les bordereaux de suivi de déchets seront mis à la disposition de l'inspection des installations classées et conservés cinq ans.

2.9 Informations fournies mensuellement à l'ADEME

Tous les mois, un dossier sera envoyé à l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie contenant les renseignements suivants :

- Les tonnages d'huiles usagées collectés ;
- Les détenteurs des huiles usagées collectées ;
- Le cas échéant, les prix de reprise ou conditions financières de la collecte ;
- Les tonnages livrés à l'entité Recydis à Montardon.

2.10 Prévisions quantitatives et économiques d'exploitation

Le site est susceptible de stocker au maximum 50 tonnes d'huiles usagées à un instant T. Nous envisageons de pouvoir collecter annuellement 600 tonnes d'huiles usagées.

Nous sommes donc conformes aux dispositions de l'arrêté modifié du 28 janvier 1999 qui prévoit une capacité de stockage au moins égale à 1/12 du tonnage collecté annuellement (600 x (1/12)).

Nous estimons donc collecter annuellement 600 tonnes. Selon l'ADEME, la valeur moyenne des huiles usagées en août 2014 est estimée à 247,3 €/tonne. L'activité de collecte des huiles usagées est donc évaluée à environ 148 380 €/an (600 x 247,3).



3. Annexes

Annexe 1	Récépissé de transport par route de déchets Licence pour le transport international par route pour le compte d'autrui
Annexe 2	Arrêtés préfectoraux du site de Paprec Sud Ouest Atlantique
Annexe 3	Tableau de bord de la filière huiles usagées du mois d'août 2014, ADEME
Annexe 4	Attestation du demandeur du respect des obligations mentionnées dans le cahier des charges prévu à l'article R 543-11 du Code de l'environnement



Annexe 1
Titres de transport



Annexe 2
Arrêtés préfectoraux du site de Paprec Sud Ouest Atlantique



Annexe 3
Tableau de bord de l'ADEME



Annexe 4
Attestation